

Informations relatives au nombre total de droits

de vote et d'actions

prévues par les articles L.233-8 II du Code de commerce et 223-16 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date	Nombre	Nombre	Nombre
	d'actions	réel de	théorique
	composant	droits de	droits de
	le capital	vote ¹	vote²
31 mars 2023	22 466 882	28 773 355	29 011 860

- (1) Déduction faite des actions auto-détenues
- (2) Y compris actions auto-détenues, en application de l'article 223-11, alinéa 2, du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

